

Avis de constitution

SOCIETE « SANGARE TRANSPORT RAPIDE » en abrégé « STR »

Siège ABIDJAN MARCORY ALIODAN-LOT 908-ILOT
108, Lot 908, Ilot 108

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 21/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANGARE TRANSPORT RAPIDE »

en abrégé « STR »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Transport public, gestion de VTC, BTP, Location et vente de véhicule, construction, commerce, Entretien et réparation des véhicules,

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN MARCORY ALIODAN-LOT 908-ILOT
108, Lot 908, Ilot 108

Dirigeant(s) M SANGARE BAKARY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11776 du 24/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°72643/GTCA/RC/2025 du 24/11/2025

